



Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

Note du Directeur général

GENERALITES

1. L'idée d'un fonds mondial SIDA et santé a été lancée pour la première fois lors d'une réunion du groupe des pays du G8 (Okinawa, Japon, juillet 2000) et a reçu l'appui résolu du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'OMS début 2001. A l'issue d'une consultation des principaux partenaires (juin 2001), un consensus clair s'est dégagé sur les points suivants :

- les cibles initiales du fonds seraient le SIDA, la tuberculose et le paludisme ;
- le principal objectif du fonds serait de recueillir, de gérer et de verser des fonds qui viendraient compléter d'autres formes d'aide au développement ou s'y ajouter ;
- les ressources acheminées à travers le fonds seraient liées à l'obtention de résultats ;
- le fonds représenterait une rupture par rapport aux procédures habituelles – en s'efforçant d'utiliser plus efficacement les ressources des donateurs et d'abaisser les coûts des opérations pour tous ;
- le fonds serait à la fois une entité véritablement internationale et un partenariat entre secteur public et secteur privé. Il n'appartiendrait donc pas à un ensemble de pays et ne serait pas non plus lié à des institutions comme l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale ou autres.

PROGRES ACCOMPLIS

Août-décembre 2001

2. Un *groupe de travail transitoire*, composé des représentants de 38 pays et organisations, a été chargé en août 2001 de préparer un document-cadre négocié établissant le nom, les principes, l'objet, la portée et la structure de base du fonds. Le groupe a bénéficié du concours d'un *secrétariat d'appui technique* basé à Bruxelles.

3. A la fin de sa dernière réunion en décembre 2001, le groupe avait entièrement rempli son mandat. Le fonds était baptisé *Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme*, et un projet

de document-cadre portant sur son administration, les critères de recevabilité des propositions, l'examen technique, la responsabilité, les questions juridiques et les dispositions fiduciaires avait été élaboré. Le Conseil a été établi après négociation de sa structure et sa composition. Il est composé de sept représentants des donateurs, de sept représentants de pays en développement (provenant des six Régions de l'OMS, dont deux représentants pour la Région africaine), de deux représentants d'organisations non gouvernementales, d'un représentant d'une fondation privée et d'un représentant du secteur privé. Quatre membres d'office – l'OMS, l'ONUSIDA, la Banque mondiale et une organisation non gouvernementale – représentant les personnes vivant avec le SIDA ou souffrant de la tuberculose ou du paludisme en sont également membres, mais sans droit de vote.

4. En définitive, le groupe a décidé que le Secrétariat du Fonds serait situé à Genève et que le Fonds serait constitué dans un premier temps en tant que fondation en droit suisse. Par conséquent, un siège a été rajouté au Conseil, qui revient d'office à un citoyen suisse. Par souci de continuité, le secrétariat d'appui – renforcé par du personnel supplémentaire – a été déplacé de Bruxelles à Genève en tant que *Secrétariat intérimaire* du Fonds. Un *Directeur par intérim*, détaché par l'Agence suédoise pour le Développement international, a été chargé de gérer le processus avant la désignation du *Directeur exécutif*.

Janvier-mars 2002

5. Le Fonds a été officiellement créé lors de la première réunion du Conseil les 28 et 29 janvier 2002. Les statuts et le projet de document-cadre susmentionné ont été adoptés, et la composition du Conseil – tenant compte des différentes parties prenantes – a été confirmée. Le Dr Chrispus Kiyonga (Ouganda) et le Dr Seiji Morimoto (Japon) ont été élus respectivement Président et Vice-Président du Conseil, qui a arrêté un calendrier des activités que le Secrétariat intérimaire devrait achever avant la deuxième réunion du Conseil (22 au 24 avril 2002).

6. **Appel de propositions.** Un appel de propositions a été publié peu de temps après la première réunion du Conseil, dans lequel les pays étaient priés de soumettre leurs propositions au Secrétariat intérimaire avant le 10 mars 2002 ; y étaient joints des principes directeurs et un formulaire établis par un sous-groupe du groupe de travail, dont l'OMS était membre.

7. **Groupe d'examen technique.** Un groupe de travail coprésidé par la France et la Thaïlande a rédigé le mandat et les méthodes de travail d'un groupe d'examen indépendant qui serait chargé de faire des recommandations au Conseil. Les candidatures à cet organe ont été sollicitées auprès des membres du Conseil, des membres du groupe de travail transitoire et – pour assurer un processus aussi large que possible – sur le site Web du Fonds. Sur plus de 700 candidatures, un sous-groupe du Conseil a sélectionné, en collaboration avec l'OMS et l'ONUSIDA, un groupe de 17 experts (auxquels s'ajoutent 17 suppléants). Le groupe d'examen technique a commencé ses travaux le 24 mars 2002.

8. **Nomination du Directeur exécutif.** Des consultants privés ont été chargés d'aider au recrutement du Directeur exécutif du Secrétariat. Avant la date limite de mars, plus de 600 candidatures avaient été reçues et, début avril, une liste restreinte de candidats avait été établie, lesquels devaient être convoqués par un sous-groupe du Conseil pour un entretien. Des recommandations seront adressées à la deuxième réunion du Conseil à ce sujet.

9. **Administration fiduciaire et accords de services administratifs.** Le groupe de travail a convenu que la Banque mondiale serait chargée de l'administration fiduciaire du Fonds. Les négociations en vue de l'établissement d'un accord-cadre sont en cours. Un accord de services administratifs avec l'OMS, qui fournira au Secrétariat du Fonds toute une gamme de services, est également en voie d'achèvement.

10. La stratégie générale d'investissement du Fonds est en cours d'élaboration, de même qu'un système de suivi et d'évaluation et des stratégies de mobilisation des ressources et de communication. Il sera rendu compte au Conseil à sa deuxième réunion des progrès accomplis dans ces domaines.

11. L'appel de propositions a été suivi d'une activité intense au niveau des pays, notamment avec la création des dispositifs de coordination de pays, qui doivent faire en sorte que les propositions soumises au Fonds aient reçu l'approbation des principaux partenaires du développement, qui ne sont pas seulement le gouvernement mais également la société civile, le secteur privé ou des organismes d'aide au développement. Malgré un calendrier serré, de tels dispositifs ont été créés dans la plupart des pays soumettant des propositions. Plus de 300 propositions ont été reçues avant la date limite du 10 mars. Après une première sélection par le Secrétariat intérimaire, près de 130 ont été transmises au groupe pour examen.

LE ROLE DE L'OMS

12. L'OMS a réalisé un énorme travail en fournissant une aide au Fonds lui-même et en répondant aux demandes d'informations des pays établissant des propositions.

13. Outre qu'elle a fourni des services administratifs au secrétariat d'appui et au Secrétariat intérimaire, l'OMS a mis à leur disposition des personnels techniques. Le personnel de l'OMS a également aidé à établir le groupe d'examen technique et collabore aux travaux des groupes chargés du suivi, de l'évaluation et de la communication.

14. En raison des délais très courts à respecter, l'appui aux pays pour l'établissement des propositions a dû être fourni au coup par coup. A l'avenir, cet appui constituera cependant un élément important de l'effort général consenti par l'OMS pour amplifier les interventions destinées à améliorer la santé des plus pauvres.¹

15. Un additif au présent document fournira d'autres informations à la suite de la réunion du Fonds qui doit se tenir fin avril 2002.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

16. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.

= = =

¹ Voir également document A55/5.